

Votants : 70

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 12 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 19 mai 2025

FINANCES ET FISCALITÉ - AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA CAN AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE (SPL) UNITRI

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Sophie BOUTRIT pouvoir à François GUYON, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Rose-Marie NIETO, Noélie FERREIRA pouvoir à Romain DUPEYROU, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Corinne RIVET BONNEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Patricia DOUEZ, Guillaume JUIN, Elisabeth MAILLARD, Marcel MOINARD, Michel PAILLEY, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents pour départ :

Philippe MAUFFREY, Dominique SIX.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Yamina BOUDAHMANI, Séverine VACHON.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 19 MAI 2025

FINANCES ET FISCALITÉ - AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA CAN AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE (SPL) UNITRI

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.1531-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°C57-06-2018 du 25 juin 2018 approuvant le principe de création d'un centre de tri public interdépartemental pour le traitement des déchets issus des collectes sélectives et de participer à la constitution d'une société publique locale ad-hoc chargée de la mise en œuvre de ce projet,

Vu la délibération n°C41-12-2018 du 10 décembre 2018 approuvant des statuts et l'entrée au capital de la SPL UniTri,

Vu délibération n°C116-09-2021 approuvant la signature de la convention d'avance en compte courant d'associés auprès de la SPL Unitri pour un montant de 126 558 €,

Vu la décision du Conseil d'administration du 13 mars 2025 de la SPL UNITRI proposant une augmentation du capital social à hauteur de 1 010 692 € par l'incorporation des avances au capital de la société ;

Retardée par des procédures administratives, la SPL UniTri bénéficie depuis presque quatre ans d'avances en compte-courant consenties par ses actionnaires, à raison d'un euro avancé pour un euro souscrit au capital de la Société, selon la répartition suivante :

<i>Avance commune Bressuire</i>	76 840,00
<i>Avance commune aivaudais</i>	7 483,00
<i>Avance communes parthenay</i>	27 775,00
<i>Avance communes thouarsais</i>	37 944,00
<i>Avance synd mixte haut val de sevre</i>	50 978,00
<i>Avance communes val de gatine</i>	15 302,00
<i>Avance communes melois en poitou</i>	52 033,00
<i>Avance agglomération de niort</i>	126 558,00
<i>Avance synd mixte valor3e</i>	335 028,00
<i>Avance synd mixte centre nord atlan</i>	157 078,00
<i>Avance commune ancenis</i>	68 342,00
<i>Avance communes loudunais</i>	26 254,00
<i>Avance synd mixte Trivalis</i>	29 077,00

Ces avances viendront à échéance le 30 septembre 2025 et ne pourront pas être prolongées, en raison des limitations de durée imposées par les dispositions de l'article L.1522-5 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales. En outre, la convention d'avance en compte courant du 04/10/2021 prévoit qu'à échéance, la SPL UniTri devra rembourser la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) des avances effectuées. A défaut, ces apports feront l'objet d'une incorporation au capital par le biais d'une augmentation de capital par voie d'incorporation du montant en compte courant détenu par la CAN.

Or, la situation financière de la SPL UniTri, notamment à la suite des procédures administratives ayant retardé le démarrage du chantier et le retard constaté à l'achèvement des travaux, ne permet pas, à l'échéance de cette convention, de rembourser l'avance aux collectivités actionnaires.

Il est donc nécessaire d'envisager l'incorporation au capital de la Société, dans le cadre d'une augmentation de capital par apports en numéraire, des fonds actuellement avancés par la CAN.

A ce titre, la CAN doit déclarer être disposée à investir au capital de la Société, en souscrivant à l'augmentation de capital envisagée au prorata de la détention actuelle du capital, par l'incorporation au capital social de sa créance de compte-courant, à savoir 126 558 €.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, la CAN bénéficierait d'un droit de préférentiel de souscription à 126 558 actions ordinaires nouvelles, qui seraient émises au prix d'un euro (1,00 €) correspondant à leur valeur nominale, sans prime d'émission.

En cas de souscription à l'augmentation de capital par l'ensemble des actionnaires, l'incidence de cette augmentation de capital sur la répartition des actions de la Société et ses capitaux propres serait ainsi la suivante :

	Situation actuelle				Augmentation du capital social		Situation après augmentation du capital social		
	Actions détenues	Répartition du capital	Sommes avancées à la Société	Capitaux propres	Action à souscrire	Prix de souscription	Actions détenues	Répartition du capital	Capitaux propres
Associés									
Syndicat mixte Valor3e	335 028	33,15%	335 028 €	616 412 €	335 028	335 028 €	670 056	33,15%	951 440 €
Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	76 840	7,60%	76 840 €	141 376 €	76 840	76 840 €	153 680	7,60%	218 216 €
Communauté de communes Airvaudais - Val du Thouet	7 483	0,74%	7 483 €	13 768 €	7 483	7 483 €	14 966	0,74%	21 251 €
Communauté de communes de Parthenay Gâtine	27 775	2,75%	27 775 €	51 103 €	27 775	27 775 €	55 550	2,75%	78 878 €
Communauté de communes du Thouarsais	37 944	3,75%	37 944 €	69 812 €	37 944	37 944 €	75 888	3,75%	107 756 €
Communauté de communes Val de Gâtine	15 302	1,51%	15 302 €	28 154 €	15 302	15 302 €	30 604	1,51%	43 456 €
Communauté d'agglomération de Niort	126 558	12,52%	126 558 €	232 852 €	126 558	126 558 €	253 116	12,52%	359 410 €
Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique	157 078	15,54%	157 078 €	289 005 €	157 078	157 078 €	314 156	15,54%	446 083 €
Communauté de communes du Pays d'Ancenis	68 342	6,76%	68 342 €	125 741 €	68 342	68 342 €	136 684	6,76%	194 083 €
Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine	50 978	5,04%	50 978 €	93 793 €	50 978	50 978 €	101 956	5,04%	144 771 €
Syndicat TRIVALIS	29 077	2,88%	29 077 €	53 498 €	29 077	29 077 €	58 154	2,88%	82 575 €
Communauté de communes du Pays Loudunais	26 254	2,60%	26 254 €	48 304 €	26 254	26 254 €	52 508	2,60%	74 558 €
Communauté de communes du Mellois-en-Poitou	52 033	5,15%	52 033 €	95 735 €	52 033	52 033 €	104 066	5,15%	147 768 €
Total	1 010 692	100,00%	1 010 692 €	1 859 553 €	1 010 692	1 010 692 €	2 021 384	100,00%	2 870 245 €
Par action				1,84 C					1,42 C

A noter que les capitaux propres de la Société ont été valorisés depuis sa création et ce, malgré la reprise de résultats d'exploitation déficitaires, en raison de subventions d'investissement obtenues de différents partenaires (ADEME notamment).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la nécessité d'incorporer des avances au capital de la Société ;
- Déclare être disposé à souscrire à 126 558 actions nouvelles de la SPL UniTri dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée, pour un montant de 126 558,00 €, à libérer par compensation avec l'avance consentie par la CAN à la SPL UniTri pour le même montant ;
- Acte que cette augmentation aura pour effet de porter le capital social détenu par la CAN de 126 558,00 € à 253 116,00 € ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué